**Règlement Général pour la Protection des Données**

**Proposition de texte pour les Comités d’Associations de Parents :**

Cher Parent

Nous nous connaissons depuis un peu, ou beaucoup, de temps au travers des activités menées par notre Association de parents. Celle-ci communique vers vous entre autres par l’outil numérique. Nous disposons donc de votre courriel. Notre base de données se complète au gré de nos activités, ou de votre participation active au sein de l’Association de parents ou de son Comité.  Les messages que nous vous adressons nous permettent de vous tenir au courant des réunions et des projets à venir, et d’entretenir une relation de collaboration.

Comme vous le savez sans doute, le Règlement Général sur le Protection des Donnée (le RGPD pour faire court) est entré en vigueur ce 25 mai dans toute l’Europe.

En conformité avec celle-ci, votre Association de parents s’engage à protéger vos données personnelles. Celles-ci ne seront ni louées, ni vendues à des tiers, ni partagées. Leur usage se limite uniquement à ce qui nous réunit : les missions de l’Association de parents.

Si vous souhaitez continuer à recevoir des courriels de notre part, aucune action ne vous est demandée.

En revanche, si vous ne souhaitez plus être tenu au courant des activités de votre Association de parents, il suffit de nous informer par retour de ce courriel.

Dans le futur, il vous sera bien évidemment toujours possible de nous demander de supprimer votre courriel de notre liste de contacts.